



## A.I.V.N. – Association Intercommunale Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux usées

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 1er octobre 2024 à Premier, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

1. *Préavis 2/2024 – budget 2025* : accepter le budget 2025 tel que présenté, présentant un montant à répartir entre les communes de fr. 225'150.—.

***Le préavis a été adopté à l'unanimité***

Les électeurs peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association, p.a. Valérie Chezeaux, route de Premier 6 à 1329 Bretonnières (tél. 024/453.18.73).

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune de Croy, rue des Fontaines, 1322 Croy, selon art. 168 LEDP, dans les 10 jours suivant la publication dans la Feuille des avis officiels.

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AIVN :

La Présidente :

Marlène Rézenne

La Secrétaire :

Valérie Chezeaux

**Association Intercommunale  
du Vallon du Nozon  
pour l'épuration des eaux usées  
1322 Croy**